

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-253 AFIN DE
MODIFIER L'USAGE DANS LA ZONE 81-Af**

Article 1 Titre du projet de règlement

Le présent projet de règlement porte le titre de « PROJET DE RÈGLEMENT 2022-328 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-253 AFIN DE MODIFIER L'USAGE DANS LA ZONE 81-Af »

Article 2 Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Article 3 But du projet de règlement

Le présent projet de règlement a pour but de remplacer l'usage du bâtiment au 231, rue Principale qui était utilisé en tant que bâtiment d'élevage de type couvoir pour un usage de production et transformation de cannabis.

Article 4 Modification de la section 15 du règlement de zonage 2009-253 – NORMES SPÉCIFIQUES À CERTAINS USAGES

Ajout de l'article 15.16 CULTURE ET TRANSFORMATION DE CANNABIS – Toute culture de cannabis et tout usage de transformation de cannabis faite à l'intérieur du périmètre urbain doit obligatoirement se faire à l'intérieur d'un bâtiment fermé.

Article 5 Modification de la classification des usages (annexe C)

L'article 5.1.3.1 Industries légères sera modifié de la façon suivante :

5.1.3.1 Industries légères

À titre indicatif, sont de ce regroupement les usages suivants :

CUBF	DESCRIPTION
20	Industrie d'aliments et de boissons
21	Industrie du tabac et du cannabis
23	Industrie du cuir et de produits connexes
24	Industrie textile
26	Industrie vestimentaire
2731	Industrie de portes et de fenêtres en bois
2732	Industrie de parquets en bois dur
2736	Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois
274	Industrie de boîtes et de palettes en bois
275	Industrie du cercueil
279	Autres industries du bois
28	Industrie du meuble et d'articles d'ameublement

Article 6 Modification des grilles des spécifications (annexe D)

Les grilles des spécifications sont modifiées de la façon suivante :

Sous la colonne 81-Af il y a ajout de la note Nb.7 sur la ligne industries légères.

Sous la colonne 81-Af il y a ajout d'un X sur la ligne culture.

Sous la colonne 81-Af il y a retrait de la note Nb.7 sur la ligne élevage.

Sur la ligne **NOTES** la ligne Nb. 7 sera modifiée par la suivante : N.B. 7 Constructions et usages correspondant au code d'usage numéro 2130, industrie du Cannabis.

Article 7 Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Avis de motion le 13 juin 2022.

Adoption du projet de règlement le 13 juin 2022.

Paul Labranche
Maire

Daniel Bacon
Directeur général